

**ARRÊTÉ DU MAIRE N°191-2023****Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,  
3 rue Micky Barange, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* le Code de la Voirie Routière,

*Vu* le Code Pénal,

*Vu* la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

*Vu* le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

*Vu* la demande de M. GOUTAGNY Pierre en date du 23 octobre 2023, d'une permission d'occupation du domaine public pour une collecte de denrées alimentaires,

*Vu* l'état des lieux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

**ARRETE**

ARTICLE 1 : Le stationnement d'un véhicule devant le Petit Casino, sis 3 rue Micky Barange, est autorisé pour une collecte alimentaire au nom d'EMMAUS..

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le samedi 25 novembre 2023 de 08h à 13h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : M. GOUTAGNY Pierre est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords de la manifestation.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, M. GOUTAGNY Pierre, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur GOUTAGNY Pierre.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 13 novembre 2023

Le Maire,  
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 14/11/23

